

Rapport d'activité 2014-2015

Proposé par le Conseil fédéral du 14 janvier 2016 en vue de son adoption à l'Assemblée générale du 3 février 2016

Préface

L'exercice 2014-2015 a été celui du renouvellement de nos instances. Cet événement qui intervient tous les trois ans est maintenant bien entré dans les mœurs et s'est passé très sereinement. Alors que nous pouvions légitimement redouter des difficultés pour trouver les candidats nécessaires du fait de l'ampleur du renouvellement, cela s'est déroulé quasiment partout sans difficultés particulières. Nous y voyons la preuve de la vitalité du paritarisme au sein de Formiris et de la volonté de toutes les organisations membres et de leurs représentants d'assumer leurs responsabilités.

Il faut bien dire cependant que l'exercice qui vient de s'écouler a été marqué par un certain nombre de difficultés et que la vie de notre Fédération a parfois été bien agitée.

La première de ces difficultés a été d'ordre budgétaire puisque, à la suppression programmée de la subvention Formation Initiale Continué (FIC) et aux conséquences budgétaires du soutien apporté par Formiris à la formation initiale en 2013-2014, est venue s'ajouter la menace d'un gel budgétaire conséquent de la part du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR). Pour faire face à ce risque, le Conseil fédéral (CF) a décidé de geler 15% du budget de formation continue 2014-2015. Décision logique financièrement mais qui a perturbé la mise en place des formations.

Dans le même temps, la mise en œuvre du progiciel FormElie se révélait beaucoup plus problématique que prévue du fait de difficultés de tous ordres : depuis les erreurs de conception et l'instabilité du progiciel jusqu'aux difficultés de connexion avec l'environnement (bases de données). La sous-estimation de l'hétérogénéité des pratiques en matière de gestion de la formation au sein de la Fédération apportant en outre son propre lot de complications. Ces difficultés, qui ne sont toujours pas toutes résolues, ont généré une surcharge de travail et des tensions tant chez nos personnels que chez ceux de nos partenaires établissements et organismes de formation.

En décembre 2014, la Cour des comptes a rendu son rapport sur les comptes et la gestion de Formiris pendant la période 2006-2012. Ce rapport, qui reconnaît que le volume de formation financé par Formiris est proportionnellement équivalent à celui de l'enseignement public, nous invite cependant à mettre en œuvre plusieurs préconisations afin d'améliorer encore notre fonctionnement. Le CF a reconnu que le rapport constituait une bonne base de travail et, dès cet exercice, plusieurs demandes de la Cour ont pu être satisfaites.

La Cour en soulignant fortement, le rôle positif du PAS1 (Plan d'Action Stratégique), a conforté la volonté du CF de lui donner une suite plus ambitieuse que le « projet directeur » initialement projeté. Il a donc été décidé d'élaborer un « plan stratégique pour les années 2016-2020 » susceptible de permettre à Formiris de faire la preuve de sa capacité à s'adapter afin de remplir au mieux ses missions dans l'intérêt de tous. Pour cela, le printemps et l'été 2015 ont été consacrés à un vaste travail d'analyse et de réflexion impliquant l'ensemble des acteurs, -personnels et administrateurs-, à tous les niveaux de la Fédération des Associations Territoriales (AT) aux Services Nationaux (SN).

La reconnaissance du fait que notre Fédération constitue une Union Economique et Sociale (UES) a entraîné, de fait, une gestion commune de questions qui jusque-là se traitaient au niveau de chaque structure employeur (AT et SN). Evolution synonyme de plus de transparence, d'échanges, de décisions harmonisées mais qui nécessite également plus de temps et interroge régulièrement notre mode d'organisation et nos fonctionnements.

Le renouvellement de nos instances a conduit de nombreux responsables, dont beaucoup étaient investis dans Formiris depuis la création de la Fédération, à cesser leurs fonctions. Qu'ils soient tous remerciés de leur implication pendant ces années de construction et, en particulier, le président François David qui a toujours su guider sereinement la Fédération pour la faire progresser.

Philippe Lepou
Président

SOMMAIRE

I – Les activités de Formiris dans le cadre de son appartenance à l'Enseignement catholique et au monde l'éducation

1.1 Formiris et l'Institution

- 1.1.1 Les liens avec les instances de l'Enseignement Catholique
- 1.1.2 Les liens institutionnels en territoires
- 1.1.3 Coopérations opérationnelles avec le SGEC
- 1.1.4 Formiris et les acteurs de la Formation dans l'Enseignement Catholique

1.2 Formiris et le monde de l'Education

- 1.2.1 Les relations avec le MENESR
- 1.2.2 Les relations avec les rectorats

II – Les activités de Formiris au service de la gouvernance

2-1 Les instances

- 2.1.1 Les instances fédérales : principaux points traités au cours de l'exercice
- 2.1.2 Les instances territoriales

2-2 Les ressources humaines

- 2.2.1 Le fonctionnement de l'UES
- 2.2.2 La gestion des ressources humaines
- 2.2.3 Le groupe MMAD

2-3 La gestion financière

- 2.3.1 La CFAF
- 2.3.2 La gestion financière des Services nationaux

2-4 Le système d'information

- 2.4.1 Informatique et réseau
- 2.4.2 La charte informatique
- 2.4.3 La visio conférence

2-5 La communication

- 2.5.1 Eliexto
- 2.5.2 Le dispositif de communication de FormElie
- 2.5.3 Le déploiement du CMS Myriades

III – Les activités de Formiris au service de la formation

3-1 La construction de la programmation de la formation continue

- 3.1.1 La CFPPF
- 3.1.2 Les faits marquants

3-2 La gestion de la formation continue : le démarrage de FormElie

3-3 La formation initiale

1.1 Formiris et l'Institution

1.1.1 Les liens avec les instances de l'Enseignement Catholique

Lors de chaque CF ou réunion du Bureau, la présence du Secrétaire général de l'Enseignement Catholique (EC) ou de son représentant a permis d'aborder l'actualité institutionnelle et notamment l'évolution des décisions du gouvernement tant en matière budgétaire qu'en termes de plan d'action et de réforme.

De façon générale, Formiris participe à la vie de l'EC par la présence de son Secrétaire général ou de ses administrateurs à plusieurs instances et commissions mises en place en son sein :

- participation du Secrétaire général au conseil de direction élargi du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC) ;
- participation du Président à la Commission permanente et du Président et du Secrétaire général au Comité National de l'Enseignement Catholique (CNEC) ;
- présence du Secrétaire général de Formiris en tant que Vice-président au pilotage de l'association Gabriel et au développement de l'outil.

Trois dossiers ont particulièrement fait l'objet de nombreux échanges au niveau politique et opérationnel :

Le recrutement des maîtres et leur entrée dans le métier étant un enjeu partagé par le SGEC et Formiris, cet objet a été l'occasion de nombreux temps de travail commun. Formiris participe activement aux réunions du Comité de Veille sur la Formation Initiale et le Recrutement (CVFIR).

Le Projet Enseignement catholique & éthique républicaine

Suite aux événements de janvier 2015, l'EC a rapidement été associé à la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les valeurs de la République. Dans ce cadre, le SGEC a rencontré le MENESR. Ce rendez-vous a été l'occasion pour l'EC d'apporter son soutien à ce plan tout en réaffirmant ses valeurs et en particulier la prise en compte de la personne.

C'est Formiris qui a été chargé par le SGEC de la mise en œuvre de ce plan dans l'EC (cf. p. 11). A ce titre, il a reçu une subvention exceptionnelle de 1,5 M€.

Réforme du collège

En lien avec le SGEC, Formiris, au titre de sa responsabilité de formation :

- a été l'interlocuteur de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (Dgesco) pour la préparation de la mise en œuvre de la réforme du collège. (Cf. p. 4) ;
- a proposé un maillage et une coordination de tous les partenaires institutionnels – condition indispensable à la réussite de cette réforme.

1.1.2 Les liens institutionnels en territoires

Le lancement du projet Enseignement catholique & éthique républicaine et de la réforme du collège ont représenté deux nouvelles opportunités de collaboration avec les chefs d'établissement, les diocèses, les Comités Académiques de l'Enseignement Catholique (Caec), la Tutelle de la Formation, les Instituts Supérieurs de Formation de l'Enseignement Catholique (Isfec), les Organismes de Formation (OF) et les universités catholiques pour informer, animer, former et valoriser.

1.1.3 Coopérations opérationnelles avec le SGEC

Dans le cadre du protocole de fonctionnement Formiris/SGEC, l'expertise de Formiris en termes de responsabilité de formation est mise au service de l'Institution à travers diverses participations. Celles-ci sont l'occasion de faire le lien entre animation institutionnelle et formation. Citons au titre de cette collaboration :

- la participation aux réunions élargies du Département Education ;
- la participation au pôle Collège – Lycée, notamment du fait de la réforme du collège ;
- la participation aux journées nationales des responsables Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (Segpa) et de l'Adaptation Scolaire et Scolarisation des Elèves Handicapés (ASH) ;
- la participation aux journées nationales des responsables ASH diocésains ;
- la participation au groupe de réflexion sur l'avenir de l'enseignement professionnel
- la participation à l'animation du colloque « Savoirs en question et questionnement du savoir » organisé aux Bernardins en mars 2015 ;
- La participation à l'animation au Salon de l'Education 2014 ;
- Le développement des liens avec le département Ressources Humaines (RH) du Sgec et la Direction de Formation des Cadres (DFC) avec notamment :
 - ✓ la participation au groupe opérationnel qui a construit pour la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) le dossier de demande d'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) d'une certification pour les cadres intermédiaires,
 - ✓ la contribution aux travaux de la commission de certification du Titre de dirigeant.

1.1.4 Formiris et les acteurs de la formation dans l'EC

Le travail de partenariat engagé avec les différents acteurs de l'EC, amorcé lors de la construction de la nouvelle procédure Gaff (Gestion Administrative et Financière de la Formation) s'est poursuivi en 2014-2015. Une réunion organisée en octobre a permis de faire le point sur sa mise en œuvre et les réponses déjà apportées, de récolter les questionnements de chaque acteur et d'envisager des solutions à court terme.

Le partenariat de Formiris avec l'Ecole des Cadres Missionnés (ECM) se poursuit. Formiris a été invité à participer au dispositif de formation des chefs d'établissements (formation préalable).

1.2 Formiris et le monde de l'Education

1.2.1 Les relations avec le MENESR

Le Secrétaire général de Formiris a participé, comme chaque année, à des réunions au MENESR, avec le Délégué général chargé des Ressources Humaines au Sgec pour négocier le nombre de postes ouverts aux différents concours dans les différentes disciplines. Ces réunions se déroulent dans un esprit constructif.

Comme chaque année, Formiris a répondu aux demandes du MENESR de rendu-compte qualitatif et quantitatif d'utilisation budgétaire.

A signaler : la mise en place d'un dialogue opérationnel entre les responsables de la formation continue à la Dgesco et Formiris à l'occasion de la mise en œuvre de la réforme du collège. Dans ce cadre, Formiris a été sollicité à deux reprises pour échanger sur la philosophie de la réforme et les points d'appui pour sa mise en œuvre dans l'EC.

Cette initiative est conforme à une des recommandations de la Cour des Comptes. (Cf. Annexe 3).

1.2.2 Les relations avec les rectorats

A l'occasion du lancement de la réforme du collège, les rectorats ont invité des délégations de l'EC à assister aux réunions d'information organisées dans les académies.

2-1 Les instances

2-1-2 Les instances fédérales ¹ : principaux points traités au cours de l'exercice

Renouvellement des instances

Les instances fédérales ont préparé le renouvellement du CF, du Bureau, de la Commission Fédérale du Plan de Formation (CFPF) et de la Commission Fédérale Administrative et Financière (CFAF). Le 16 décembre, le CF a entériné la nouvelle composition de ces instances pour le mandat 2014-2017. A cette occasion, Philippe Lepeu a été élu Président de la Fédération. Dans le cadre de la nouvelle mandature, deux groupes de 10 administrateurs ont pu participer à une formation permettant échanges et outillage sur les textes de référence de la Fédération, la construction de la programmation et des budgets de fonctionnement.

Préparation de la révision de l'article 12 des statuts de Formiris fixant la composition de l'Assemblée générale

Au vu des statuts, l'Assemblée générale (AG) de Formiris est composée de 103 membres avec voix délibérative, 25 au plus avec voix consultative, plus des invités, soit un potentiel de 170 personnes. Les difficultés constatées d'année en année pour gérer le quorum et les coûts élevés générés par les AG relevés par la Cour des comptes, ont amené à travailler à une révision des statuts afin qu'une nouvelle composition puisse s'appliquer pour l'AG de février 2016.

Plan de programmation

Les Bureaux et CF ont voté le plan de programmation 2015-2016 et ont assuré le suivi du plan de formation 2014-2015 avec deux temps majeurs :

- l'adoption d'un plan de programmation global pour 2015-2016, avec une harmonisation des Frais Annexes (FA) et une nouvelle répartition des budgets territoriaux ;
- la gestion du gel sur la programmation 2014-2015 : après l'annonce, en mai 2014, d'un gel de 5%, le MEN annonçait en octobre un gel supplémentaire de 3M€ portant la subvention 2014 à 18,4M€ pour un budget attendu de 21M€. Le CF, sur proposition de la CFPF a adopté la mise en place d'un gel global de 15 % sur l'ensemble du plan global de programmation.

Le rapport de la Cour des comptes

Le relevé d'observations définitives de la Cour des comptes concernant les comptes et la gestion de la Fédération sur la période 2006-2012 a été présenté au CF en décembre 2014. Il s'inscrit dans le cadre plus large d'un audit de la formation continue des enseignants et porte sur l'ensemble de la Fédération même si l'enquête sur laquelle il se fonde concerne principalement les SN. Toutefois les liens entre la Fédération et les territoires sont mentionnés à plusieurs reprises et les préconisations visent l'ensemble de la Fédération.

Ce rapport équilibré est caractérisé par la volonté de comprendre les contraintes de la Fédération et l'originalité de son positionnement entre le fait qu'elle bénéficie de subventions publiques dont elle doit rendre compte au MENESR et sa responsabilité en tant qu'organisme national de l'EC. Il représente une opportunité pour construire collectivement une feuille de route pour les trois années à venir à partir des 12 préconisations qu'il contient (Cf. annexe 3).

Négociation de la convention Cnam

Depuis 2007, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (Cnam) finance des actions de soutien et des formations dans le cadre de l'Enseignement à la Santé et à la Sécurité au Travail (ES&ST) destiné aux élèves et étudiants de l'Enseignement technique privé sous contrat (ETP).

Compte tenu des évolutions du champ de l'enseignement pour la prévention des risques professionnels², la Caisse d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) et le MENESR ont signé un nouvel accord cadre en 2014, définissant la finalité et le contenu de cet enseignement, ainsi que les principes et modalités de collaboration entre les divers acteurs concernés. Dans l'enseignement public, cet accord cadre fait l'objet de conventions régionales de partenariat entre le rectorat, le Conseil régional et la CNAMTS.

¹ Cf. Annexe 1

² On entend par prévention des risques professionnels, la prévention des accidents de travail, des pathologies professionnelles et de la pénibilité au travail

Après réflexion, Formiris et l'Union Nationale de l'Enseignement Technique (UNETP) ont souhaité le maintien d'une convention nationale de partenariat pour l'ETP.

Après une longue concertation, les partenaires ont abouti à un texte qui devrait être signé prochainement pour une prise d'effet de cette convention dès 2016. Formiris, qui sera désormais destinataire des fonds, aura en charge le pilotage de ce partenariat et sera, à ce titre, chargé de concevoir le dispositif de mise en œuvre, d'en assurer le suivi et l'évaluation auprès de nos partenaires de la CNAMTS et de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).

Cette nouvelle convention nationale permettra la signature de conventions régionales d'application, dans le respect de l'ordre de priorité des textes.

La mise en œuvre de la nouvelle procédure GAFF et de son outil FormElie

En réunion de Bureaux et de CF, ont notamment été discutés et validés, les points suivants :

- suivi budgétaire du projet avec notamment le déblocage de budgets complémentaires pour :
 - o le traitement des demandes supplémentaires de Formiris depuis la signature du contrat ³ ;
 - o la construction de dispositifs permettant de compenser les carences constatées dans les bases de données ;
- suivi du calendrier de développement ;
- décisions et précisions sur la mise en œuvre de la procédure ;
- adoption d'un dispositif de communication ;
- adoption d'un dispositif d'accompagnement ;
- mise en place du dispositif d'assistance ;
- information sur la refonte du réseau ;
- mise en œuvre d'un outil de communication fédéral de l'offre de formation : Eliexto.

Le plan stratégique

Suite à un bilan positif du PAS1 2011-2014, le CF a souhaité poursuivre le travail engagé. Alors que le premier PAS avait été conçu principalement pour adapter notre fonctionnement aux contraintes financières, le nouveau plan stratégique vise, à contribuer à donner du sens à l'action de Formiris en dotant notre organisation d'un outil de pilotage politique. Il entend poursuivre les chantiers inachevés du PAS1 et tirer les conséquences des évolutions de notre environnement en fixant de nouveaux chantiers à ouvrir dans les années à venir. Il s'inscrit dans un contexte marqué par trois éléments forts :

- les orientations 2012-2018 ;
- la mise en œuvre de la nouvelle procédure Gaff et de FormElie ;
- les préconisations de la Cour des comptes.

Ce plan vise à :

- renforcer l'exercice de la responsabilité de formation ;
- redimensionner et optimiser les fonctions qui servent de support à notre cœur de métier ;
- accompagner ces évolutions par la mise en œuvre d'une démarche de type gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- assurer une gestion rigoureuse et maîtrisée des frais de fonctionnement ;
- explorer des sources de financement autres que la subvention de l'État pour financer le développement des compétences dans l'EC.

La construction de l'ensemble de ce plan a été placée sous pilotage politique fédéral afin de garantir la cohérence du projet. Ce pilotage s'appuie sur la concertation et le respect des responsabilités des uns et des autres. Il articule tous les niveaux de responsabilité.

Politiques et opérationnels des 14 structures ont contribué au cours du 1^{er} trimestre 2014 à l'élaboration du projet de plan. L'ensemble des contributions a permis au CF de juin 2015 de fixer une cible précise et volontariste au Plan stratégique :

« *Au service de la mission de formation des personnes qui lui est confiée par l'EC, et de gestion des fonds publics qui lui est confiée par l'Etat, Formiris entend :*

- *réaffirmer le projet fondateur et les valeurs sur lesquels il s'appuie ;*
- *se donner les moyens d'un fédéralisme et d'une gouvernance clarifiés ;*

³ Mise en place d'un formulaire simplifié pour les OF, assistant d'ajout d'apprenants pour simplifier l'inscription par les chefs d'établissement, mise en place de calculs complexes des FA, financement personnalisé des frais pédagogiques (FP) pour répondre au besoin des structures, délégation et mutualisation (extranet institutionnel).

- valoriser les compétences et ressources de la Fédération ;
- expliciter, pour tous, ses ambitions et ses procédures de fonctionnement ».

2.1.2 Les instances territoriales

Toutes les réunions des instances territoriales s'intercalent avec les échéances fédérales ménageant de fait des temps d'instruction territoriale dont les résultats sont remontés au fédéral pour instruction finale. Ainsi les instances territoriales ont-elles été sollicitées par la CFPF pour alimenter sa réflexion sur les nouvelles hypothèses de répartition des budgets territoriaux pour 2015-2016. Elles ont également été invitées par le CF à faire part de leur regard sur le Plan stratégique.

Par ailleurs, ces instances ont pris acte des gels budgétaires dès juin 2014 et voté des mesures adaptées en fonction des politiques et réalités territoriales :

- compensation du gel grâce à l'appel aux réserves territoriales ;
- ajustement de la programmation ;
- voire une combinaison entre les deux solutions.

2-2 Les Ressources Humaines⁴

2.2.1 Le fonctionnement de l'UES

15 réunions du comité d'entreprise ont été organisées dans le cadre de l'UES. Ces réunions sont préparées par le service RH des SN qui assure le suivi de ces instances représentatives du personnel en lien avec le Secrétaire général.

Elles nécessitent en amont des temps de préparation et de régulation avec l'ensemble des présidents et directeurs.

Au cours de l'exercice, ont notamment été abordés les sujets suivants :

- Plan stratégique ;
- Rapport de la Cour des Comptes ;
- FormElie ;
- Charte informatique ;
- Mission légale d'examen des comptes 2013-2014 par l'expert-comptable du CE ;
- Budget de fonctionnement de l'UES ;
- Mise en place de la Banque de Données Economiques et Sociales (BDES) ;
- Enquête sur les risques psycho-sociaux ;
- Plan de formation 2015 ;

Pour la 1ère fois depuis la mise en place de l'UES, la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) a eu lieu à ce niveau. Les discussions avec l'organisation syndicale représentative ont abouti à un accord en juillet 2015.

2.2.2 La gestion des Ressources Humaines

Le Service des Ressources Humaines (SRH) des SN assure les responsabilités relatives aux ressources humaines pour les personnels des SN.

Dans les AT, les responsabilités relatives aux ressources humaines sont assurées en proximité par les directeurs. Ils peuvent solliciter le SHR pour avis et conseil pour des questions juridiques et sociales concernant les contrats de travail, la durée du travail, l'application des accords de groupe, la gestion du personnel

Le SRH assume également des fonctions mutualisées :

- paie et déclarations sociales de Formiris Rhône-Alpes Auvergne, Formiris Méditerranée, Formiris Centre Poitou-Charentes, Formiris Sud-Ouest, Formiris Antilles-Guyane et Formiris La Réunion. Les SN établissent ainsi la paie pour 65% des salariés de la Fédération ;
- paramétrage et assistance du logiciel de gestion du temps Kélio ;
- gestion du plan de formation fédéral ;

⁴ Cf. Annexe 4 : les ressources humaines de la Fédération au 31 août 2015.

- aide au paramétrage et assistance du logiciel de paie Sage pour les structures qui l'utilisent depuis janvier 2015 (Formiris Est, Formiris Ile de France, Formiris Bretagne)

2.2.3 Le groupe MMAD

Au cours de l'exercice 2014-2015, le groupe Mission Métiers Aujourd'hui et Demain (MMAD) s'est réuni à deux reprises.

Ses principaux axes de travail ont été :

- l'analyse des retours des entretiens de capacités et d'aptitudes qui se sont déroulés pour l'ensemble des personnels de la Fédération ;
- une réflexion autour de la construction d'une bibliothèque de compétences ;
- la construction et le suivi du Plan Fédéral de Formation (PFF) des personnels lié aux nouvelles obligations fédérales dans le cadre de l'UES. Ce plan regroupant l'ensemble des plans de formation des AT et de SN, quelle qu'en soit la source de financement, a pu être présenté.

2-3 La gestion financière

2.3.1 La CFAF

Durant l'exercice, la CFAF s'est réunie 6 fois et avait notamment à traiter :

- la programmation budgétaire :
 - ✓ proposition d'une répartition de la subvention entre budget de fonctionnement et budget de formation,
 - ✓ construction des cibles de fonctionnement des 14 structures pour 2015-2016,
 - ✓ Réflexion en vue de l'élaboration de nouveaux critères de calcul des dotations de fonctionnement pour 2016-2017.

La réflexion sur les réserves de Formiris et la détermination du montant minimum nécessaires à chacune des structures selon une règle commune reste à traiter.

2.3.2 La gestion financière des SN

Le service financier des SN a contribué à l'optimisation des crédits de l'Etat au profit de la formation des enseignants au travers des actions suivantes :

- instruction de la CFAF notamment sur les aspects budgétaires ;
- contribution à la mutualisation des ressources humaines en matière comptable permettant de limiter les fonds destinés au fonctionnement (intervention dans 11 structures sur 14) ;
- contractualisation d'un bail de location de la totalité du second étage du 35 rue Vaugelas et de 6 parkings ;
- obtention d'un financement auprès du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) pour le financement de la formation d'administrateurs.

2-4 Le système d'information

2.4.1 Informatique et réseau

L'exercice 2014-2015 a été marqué, au niveau du SI, par la préparation du lancement de FormElie. L'ensemble du service a été mobilisé pour :

- la poursuite du développement de l'outil (Cf. p. 14)
- la refonte du réseau : préparation de la sortie de Citrix ;
- l'interconnexion avec Gabriel : dans l'attente de la mise à jour de la base EC-OL prévue pour janvier 2016 (modules établissements et modules enseignants), gestion de l'interface de qualification des données « enseignants » et « établissements » venant de Gabriel pour alimenter FormElie.
- l'élaboration de supports de communication en interne et en externe sur le lancement de l'application (Cf. p. 9)
- la mise en place de l'assistance ;
- la formation et l'accompagnement des utilisateurs.

2.4.2 La charte informatique

La mise en place de FormElie, appuyée sur des bases de données extérieures et des bases de données personnelles, nécessite de se mettre en conformité avec la réglementation de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et ce à deux titres :

- nomination d'un correspondant CIL aux SN ;
- élaboration d'une charte informatique : Le CF a adopté à l'unanimité le principe d'une charte informatique unique. A cette fin, un texte a été soumis pour consultation aux conseils d'administration des territoires. Ce document « martyr » spécifie les éléments incontournables au regard de la loi et ceux pouvant faire l'objet d'aménagements. Il rappelle également le périmètre fédéral d'exercice de la fonction du correspondant CNIL.

2.4.3 La visio conférence

Un dispositif de visio conférence a été installé afin de réduire les frais de fonctionnement en limitant les déplacements. Il est notamment utilisé pour les réunions de l'UES et de groupes de pilotage.

2.5 Communication

2.5.1 Eliexto

Dans la suite du déploiement de FormElie, une expérimentation a été lancée sur la publication de l'offre de formation référencée par Formiris sur le site Eliexto (<http://eliexto.org>).

2.5.2 Le dispositif de communication FormElie

Afin d'accompagner la mise en œuvre de FormElie, le dispositif de communication élaboré en direction des salariés de Formiris, des OF et des chefs d'établissement en 2013-2014 s'est poursuivi en 2014-2015 :

- dispositif de communication pour les salariés :
 - ✓ Espace web *Faire Fédération* : mise à disposition d'une vingtaine de supports techniques,
 - ✓ 19 lettres d'Infos rapides envoyées par mail.
- dispositif de communication pour les OF :
 - ✓ Espace web *FormElie : mode d'emploi pour les OF* (of.formiris.org) : mise à disposition d'une vingtaine de supports techniques et de Foire Aux Questions (FAQ),
 - ✓ 9 lettres d'informations envoyées par mail.
- dispositif de communication pour les chefs d'établissement :
 - ✓ Espace web *FormElie : mode d'emploi pour les chefs d'établissement* (ce.formiris.org) : mise à disposition d'une quinzaine de supports techniques et de FAQ ;
 - ✓ six Lettres d'informations envoyées par mail.

2.5.3 Le déploiement du CMS⁵ Myriades pour la communication externe

Développé par le SI, ce logiciel destiné à la conception et à la mise à jour dynamique de sites Web est déployé progressivement sur les sites de la Fédération. Pour chaque projet, un groupe de travail est mis en place rassemblant les acteurs locaux et/ou responsables du contenu et les salariés du SI. Dans ce cadre, en 2014-2015, Formiris Bretagne a ouvert son nouveau site.

⁵ *CMS = Content Management System ou Système de gestion de contenu

3-1 La construction de la programmation de la formation continue

3-1-1 La CFPF

Sous la présidence de Gilles Cophornic, la CFPF a poursuivi les missions qui lui sont confiées dans le cadre des orientations pour la formation 2012-2018 (**Cf. Annexe 2**) autour de trois objets principaux : la programmation, la régulation et l'évaluation.

Elle a dû faire face à un contexte difficile avec des annulations de crédits en 2014-2015 et un budget de formation 2015/2016 en nette baisse.

Programmation 2015-2016 (Cf. Annexe 6)

S'appuyant sur les projets des territoires élaborés par les Commission Territoriale du Plan de Formation (CTPF), sur le travail opérationnel des responsables de formation territoriaux et nationaux présents dans les différents groupes de travail (groupes de pilotage, Réseau Opérationnel Coopératif – formation Accompagnement Réseau (ROC FAR), la CFPF a proposé au CF une nouvelle répartition de la subvention de formation :

- une enveloppe mutualisée de FA avec des critères et des barèmes communs de prise en charge des déplacements et des hébergements ;
- deux enveloppes identiques pour les FP :
 - ✓ une pour le Plan Fédéral Concerté (PFC) permettant le financement d'objets « incontournables » à gestion territoriale et à gestion nationale,
 - ✓ une pour les Budgets Territoriaux (BT) permettant notamment le financement des Crédit de Référence Etablissement (CRE), les appels à projets collectifs, les dispositifs relevant de la maîtrise des compétences professionnelles.

La construction de la programmation 2015-2016 a été marquée par la recherche d'équité et d'une vision plus globale de la programmation.

Régulation 2014-2015

La régulation a été impactée par deux éléments subis :

- les gels successifs (juillet et octobre) appliqués la programmation 2014-2015 votée en février
- l'impossibilité de disposer de tableaux de suivi pour mettre en place les procédures de régulation prévues – ceci étant dû à la mise en place du nouvel outil de gestion FormElie

Evaluation 2014-2015

Dans le cadre de la politique commune d'évaluation, initiée en 2012, des résultats de l'évaluation de trois objets du PFC ont été présentés : la formation initiale des chefs d'établissement, le parcours BEP ASH, le BOPEC (Bilan d'Orientation Professionnelle dans l'Enseignement Catholique) (Cf. p. 12)

La CFPF a souhaité valoriser le travail mené autour de l'évaluation par une compilation de tous les travaux effectués depuis trois ans : repères théoriques, critères d'analyse, périmètres d'évaluation, outils développés.

3-1-2 Les faits marquant de l'exercice de la responsabilité de formation

Mandatés par la CFPF et sous couvert du Roc-Far, six groupes de pilotage (**Cf. Annexe 6**), regroupant des responsables de formation nationaux et territoriaux et des conseillers formation de la Fédération, concourent à la construction de la programmation puis après l'adoption du plan de programmation par le CF en assurent la traduction opérationnelle. La coordination du PFC en lien avec le Département Gestion Administrative et Financière (DGAF) les accompagnent dans cette démarche.

En 2014-2015, le travail de chacun de ces groupes a été principalement marqué par la gestion des conséquences des gels sur la programmation. Le fonctionnement des groupes de pilotage a de fait fortement illustré leur capacité de réactivité et d'adaptation au service de la formation des enseignants.

Tout au long de l'année 2014-2015, les activités menées par les responsables de formation et les conseillers en formation au service de la responsabilité de formation ont été réalisées en appui sur la CFPF, les CTPF et nos partenaires : chefs d'établissement, OF, acteurs de la gestion des ressources humaines, autorités académiques.

Des évolutions en matière de pratiques de veille, de prospective, de cadrage, d'évaluation, d'ingénierie, conjuguant innovation et réactivité sont à souligner.

Des journées de professionnalisation à l'intention des responsables de formation et des conseillers en formation sont venues soutenir ces évolutions, une consacrée aux possibilités d'évolutions professionnelles, en particulier la préparation de certifications et l'autre à l'école inclusive.

Veille et prospective

Afin d'outiller les propositions de formation fédérales et territoriales, les responsables de formation du FAR développent des activités de veille et de prospective. Ces dernières sont conduites en lien avec les groupes de pilotage et les responsables de formation des territoires. Elles concourent à anticiper et préciser les besoins.

Cette année, pour éclairer le travail d'instruction de la CFPF pour la programmation 2015-2016, six notes de prospectives ont été produites couvrant tous les objets du PFC.

De façon plus spécifique, une veille est exercée sur les réformes et l'entrée dans le métier.

A ce titre, les dossiers suivants ont été plus particulièrement suivis :

- refonte des programmes : école maternelle, école élémentaire, collège, enseignement moral et civique ;
- socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- réforme du collège ;
- évaluation des élèves ;
- éducation au numérique ;
- réglementation sur les professeurs stagiaires du 1^{er} et 2nd degré, les concours, les missions des enseignants.

Plan Enseignement catholique & éthique républicaine

Pour le pilotage du projet, en lien avec le SGEC, Formiris a constitué un groupe de déploiement national composé de représentants de Formiris, du SGEC, des Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC), des instituts missionnés, de la Fédération Nationale des Organisme de Gestion des Etablissements de l'Enseignement Catholique (FNOGEC), des enseignants et des chefs d'établissement⁶. Son rôle consiste à :

- impulser ;
- garantir le sens et la cohérence ;
- garantir le positionnement des acteurs ;
- définir la stratégie globale ;
- définir le plan de communication ;
- lancer et instruire l'appel à projets pour le dispositif de formation.

Ce groupe a élaboré un plan de mise en œuvre constitué de quatre étapes calées sur la temporalité initiée par le MEN (Cf. Annexe 7). Les dispositifs s'adressent aux chefs d'établissements, enseignants, référents, personnels Ogec et bénévoles. Ils se déploieront sur plusieurs exercices. Animation et formation y sont articulées grâce à des rencontres de pilotage de proximité à l'initiative des tutelles de la formation, CAEC, DDEC, AT.

L'EC a été associé à des temps d'information, organisés par le ministère sur des territoires inter académiques entre mars et juin 2014. Puis, afin d'assurer le déploiement de ce plan dans ses établissements à son propre compte, les premières journées nationales du Projet Enseignement catholique & éthique républicaine se sont tenues à Paris les 28 et 29 mai derniers en partenariat avec l'ECM. 130 référents déjà repérés dans les territoires pour accompagner la mise en œuvre de ce projet y ont participé.

Les cadrages « réformes »

Le groupe de pilotage Réformes a poursuivi sa réflexion sur le cadrage des dispositifs réformes et a ainsi pu proposer 9 notes à l'intention des responsables de formation et des conseillers en formation :

- Refondation de l'école : 5 domaines d'apprentissage ;
- Refondation de l'école : rythmes scolaires ;
- Refondation de l'école : lien école-collège, réforme des cycles ;
- Maillage et démultiplication ;
- Réforme du collège 1 (première version avant les textes définitifs de l'été 2015) ;
- Evaluation par compétences ;
- Parcours individuel de l'élève ;
- Education au numérique ;
- Liaison Bac pro BTS.

Pour ce qui concerne la réforme des collèges, le groupe de pilotage s'est réuni fin août pour préparer une note de cadrage diffusable début septembre.

Une nouvelle ingénierie de formation pour Entrée dans le métier et concours

Le travail d'ingénierie de formation conduit par le groupe de pilotage Entrées dans le métier & Concours (EMC) afin d'optimiser les dispositifs de formation à destination des Délégués Auxiliaires (DA) et Professeur Stagiaire (PSTG) leur permettant de se professionnaliser et d'accéder à la titularisation a conduit à la création d'une ligne budgétaire unique intitulée « De la professionnalisation à la titularisation »⁷.

Cette ligne est destinée à la mise en place en 2015-2016 dans chaque territoire d'une offre de formation globale pour ces deux publics prioritaires, comprenant, dans le cadre de parcours individuels, un bilan de positionnement, des modules sur les compétences professionnelles et des modules de formation nécessaires à la préparation aux concours et la titularisation.

Cette offre globale repose sur 4 principes :

- développer une approche par compétences en se basant sur le référentiel du métier d'enseignant :
 - ✓ construction d'une identité professionnelle,
 - ✓ clarification de l'offre de formation,
 - ✓ démarche portfolio.
- proposer différents modules de formation pour permettre :
 - ✓ une personnalisation des parcours,
 - ✓ une adaptation des offres de formation en fonction des besoins des enseignants,
 - ✓ une mixité des publics pour un partage des pratiques besoins professionnelles et la construction d'une identité professionnelle commune (1^{er} et 2nd degrés, enseignement général, enseignement professionnel...).
- créer des temps de formation articulés : alternance intégrative, portfolio,
- adopter un langage commun pour mieux communiquer sur l'offre de formation,
 - ✓ une offre de formation globale claire (territoriale, interterritoriale, nationale),
 - ✓ un conseil en formation facilité.

La mise en œuvre de cette offre globale articulée autour du référentiel métier et accessible à tous les entrants dans le métier :

- demandera un important travail d'ingénierie de formation et d'articulation avec les instituts de formation pour revisiter les différents modules de formation ;
- nécessitera un accompagnement et un suivi des parcours individualisés ;
- nécessitera un rendu compte détaillé.

Evaluation

Les travaux d'évaluation présentés à la CFPF sont à mettre en perspective avec une de recommandations de la Cour des Comptes : « *Renforcer aux niveaux pertinents l'évaluation des actions de formation continue sous une forme qui permette à la fois d'en tirer les leçons pour les marchés à venir mais également d'en construire une vision agrégée au niveau fédéral* ».

⁷ Cette nouvelle ligne cumule des quatre anciennes lignes budgétaires DA/PSTG/Aide à la titularisation et CLES-C2I2E.

Evaluation du parcours BEP-ASH

Le parcours de professionnalisation BEP-ASH est une formation longue et individuelle, tournée vers une école inclusive. L'évaluation a cherché à apprécier les effets induits au sein de tout l'établissement scolaire et de l'environnement dans lequel il s'inscrit : équipe pédagogique et éducative, élèves, familles, partenaires. Elle s'est attachée au critère d'efficacité et notamment d'efficacité des moyens.

Ce que l'on peut retenir de cette étude

- L'ambition affichée par le parcours de professionnalisation, de produire à la fois des effets sur la pratique professionnelle des formés de retour en établissement mais également sur les pratiques au sein de l'établissement, semble atteinte au vu des convergences d'expressions de la part des enseignants et des chefs d'établissement.
- Toutefois, l'accès au parcours semble répondre davantage à une logique de développement ou d'évolution professionnelle des enseignants reposant sur des motivations personnelles, qu'à une logique d'accompagnement professionnel référé à un projet d'établissement ou à un projet institutionnel.
- Si l'accès au parcours concerne majoritairement des enseignants du 1^{er} degré, l'évolution lente, mais progressive, de la participation des enseignants du 2nd degré est à mentionner.

Cette étude et les bases de données sur lesquelles elle s'appuie ont dorénavant vocation à être partagée avec les ISFEC qui mettent en œuvre ces formations et à l'ensemble des territoires, notamment aux CTPF et aux directions des AT pour outiller le conseil en formation de proximité, la responsabilité de formation, et pour instruire la construction d'un projet stratégique de formation « école inclusive » pour la période 2016-2019, en lien avec les acteurs locaux.

Evaluation du Bopec

L'évaluation du Bopec a permis d'observer une réduction importante des écarts au cahier des charges. Grâce à l'évaluation demandée par la CFPF de la 2^{ème} année de mise en œuvre du Bopec, les écarts au cahier des charges constatés l'an dernier ont été significativement réduits dans un esprit de dialogue et d'adaptation aux contextes locaux.

Evaluation de la formation des chefs d'établissement du 2nd degré

Ce premier temps d'évaluation a été essentiellement quantitatif. Un tableau récapitulatif montre les effectifs depuis 2011-2012 et leur répartition selon que les stagiaires sont pris en Charge par Formiris ou par OPCALIA.

Compte tenu de la mise en place du Titre de Dirigeant qui concerne l'ensemble des chefs d'établissement quelle que soit la structure où ils exercent, compte tenu également de la rédaction d'un statut unique pour tous les CE, il serait intéressant de poursuivre le travail d'évaluation sur la formation de l'ensemble des chefs d'établissement.

Innovation Recherche Organisation Apprenante : un axe en progrès

Depuis trois ans, le groupe de pilotage s'attache à un travail en profondeur d'acculturation aux concepts, effectué à différents niveaux notamment pour l'organisation apprenante :

- une mise en synergie dans le temps des différentes démarches projets engagées par les établissements ou les réseaux autour de plusieurs phases qui peuvent se cumuler : Expérimentation - Innovation - Recherche collaborative - Organisation Apprenante ;
- la mise à disposition d'un outil d'ingénierie de formation pour aider les conseillers en formation des territoires à s'approprier les critères d'accompagnement et d'instruction
- un contact privilégié pour les chefs d'établissement et les OF : les conseillers en formation des territoires, eux même soutenus dans leur démarche d'analyse par le groupe Innovation Recherche Organisation Apprenante (IROA) ;
- une visée de suivi de projets dans le temps : il est systématiquement demandé au conseiller en formation interface du chef d'établissement de faire un bilan d'étape du projet, en plus d'une évaluation de l'action de formation, en fin d'année.

Ce travail d'acculturation s'appuie sur une ingénierie financière qui s'adosse à la vie des projets et qui s'inscrit dans le temps. Elle génère, en fonction du déploiement des projets (Expérimentation-

Innovation-Recherche Collaborative-Organisation apprenante) des financements IROA globaux ou partiels. Les co-financements - avec les territoires (budgets appels à projets) ou avec les établissements (CRE ou fonds propres) ou les diocèses (crédits diocésains) – sont utilisés pour encourager cette boucle de déploiement des projets dans le temps.

3-2 La gestion de la formation continue : le démarrage de FormElie

Le suivi de la mise en place de FormElie a été géré à plusieurs niveaux :

- par le Groupe d'Aide à la Décision (GAD) pour la mise en œuvre de la nouvelle procédure Gaff sous la responsabilité du responsable GAFF, lorsqu'il s'agissait de trouver une réponse fédérale harmonisée à des pratiques métiers à intégrer dans l'outil ;
- par le comité de pilotage FormElie, avec le Secrétaire général, lorsqu'il s'agissait d'un choix engageant le développement de l'outil plus loin qu'initialement prévu ;
- en réunion de directeurs ou en Roc-Far, lorsqu'il s'agissait de comprendre les évolutions et d'harmoniser nos pratiques (arborescence budgétaire, tag pédagogiques, gestion des droits, bon de commande multiples...) ;
- en réunion nationale avec les représentants des chefs d'établissement, des OF et des chargés de missions pour des questions impliquant chacun d'entre eux ;
- en lien avec le SGEC pour la récupération des données issues de Gabriel ;
- par les instances fédérales (Bureau et Conseil) lorsque les questions étaient très engageantes (décisions budgétaires, décisions fédérales sur des points de procédure – complément frais annexes, gestion des DA, dégradation des référentiels- ...).

L'application a démarrée en septembre 2014. La mise en place du nouvel outil devait permettre une visibilité des plans de formation et de l'offre de formation, une plus grande fiabilité des données budgétaires et une simplification des tâches pour les établissements, les OF et les services de gestion/comptabilité de Formiris. Force est de constater que la mise en place d'un outil non stabilisé (puisque développé juste en amont de chaque « étape métier ») a posé de nombreux problèmes pour assurer qualitativement le respect de la procédure. Cela a généré du stress et un surcroît de travail dans les établissements, pour les organismes de formation et pour les personnels de la Fédération.

Les premiers temps d'utilisation ont ainsi confirmé :

- la difficulté de s'approprier un nouvel environnement numérique ;
- le travail à poursuivre pour s'assurer de l'appropriation par chacun de la procédure et de son cadre juridique ;
- la nécessité de s'entendre sur des pratiques partagées afin de permettre une visibilité fédérale ;
- la difficulté de prendre en compte toutes les particularités territoriales dans leur complexité actuelle.

Afin de s'adapter aux premières difficultés remontées par les utilisateurs, une V2 a été mise en production dès mai 2015. En effet, un travail de croisement du livret de procédure, des workflow et des pratiques a permis d'identifier des écarts par rapport à la procédure validée en septembre 2013 et entre la procédure et le workflow. Des propositions ont été faites au CF pour résoudre ces écarts principalement en référence à l'esprit de simplification posé à la création de FormElie. Après validation, elles ont été intégrées à la V2.

Par ailleurs, l'assistance s'étant révélée difficile à dimensionner en interne, un CDD est venu renforcer l'équipe. Et une base de connaissances a été élaborée afin de pouvoir capitaliser les questions/réponses traitées. Elle a pour objectif d'être complétée par des tutoriels.

3.3 La formation initiale

Dans le dispositif de formation aux Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), la responsabilité de Formiris se situe au niveau de la gestion de la subvention de la FI versée par le MENESR.

Le Conseil fédéral adopte la répartition entre les différents champs de formation.

Formiris participe au comité de veille FI du SGEC. La Fédération organise, en lien avec le SGEC, la commission financière et réunit pour cela l'Unifec (Union Nationale des Instituts Supérieurs de Formation) et l'Union Nationale des Etablissements d'Enseignement Supérieur Catholique (Udesca).

L'exercice 2014-2015 a été marqué par :

Les modalités de versement de la subvention en deux fois dont le solde en fin d'année civile ont entraîné des difficultés de trésorerie pour certains ISFEC. Le bureau a donné son accord pour avancer les fonds.

Cet exercice a permis la stabilisation des règles de remboursement des FA pour les stagiaires inscrits dans des modules disciplinaires mutualisés (M2 - 2nd degré). La gestion administrative de ces frais annexes sera assurée par les services nationaux de Formiris.